

SIGNES INDICATEURS DE VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS

Types de violence faite aux enfants

Violence physique – battre, frapper, pousser, gifler ou secouer

Violence sexuelle – exposition à l'activité sexuelle ou à la pornographie, attouchements, ou gestes sexuels

Violence psychologique – hurler, menacer, embarrasser, blâmer, ignorer, ou manque de soutien psychologique ou d'affection

Négligence – défaut d'offrir une alimentation, des vêtements, une hygiène ou une supervision adéquats

Signes annonciateurs de violence physique

- Blessures fréquentes, telles que des coupures, des ecchymoses et des boursouflures
- La peur de certaines personnes
- Toujours aux aguets et inquiet que quelque chose de désagréable survienne
- Porte des vêtements amples ou inappropriés compte tenu de la température, pour cacher les blessures
- Utilisation de la violence pour résoudre les problèmes

Signes annonciateurs de violence sexuelle

- Sait certaines choses, en matière de sexualité, qui ne sont pas appropriées compte tenu de son âge
- Affiche des signes d'inconfort en marchant ou en position assise
- Affiche de nouvelles peurs en présence de gens et de lieux qui lui sont familiers
- Utilisation de drogues/substances illégales
- Craint le toucher des autres ou affiche de la tension face au toucher d'autrui

Signes annonciateurs de violence psychologique

- Manque d'affection de la part de l'enfant à l'égard du parent ou du tuteur
- Soudainement renfrogné, agressif, craintif ou anxieux
- Mauvaises relations avec les amis
- Retard du développement psychologique et social
- Énurésie nocturne et cauchemars chez les enfants plus âgés

Signes annonciateurs de négligence

- Négligence des soins corporels (mal coiffé, odeurs corporelles)
- Souvent affamé, fatigué, triste ou solitaire
- Vêtements non seyants, souillés, ou inadéquats compte tenu de la température
- Les enfants sont laissés seuls, sans supervision, et sont absents de l'école ou de la garderie
- Retard du développement (poids, taille, langage, vie émotive, sociale)

Nous avons tous le devoir de dénoncer les cas de violence domestique. Si vous ou une personne de votre entourage vivez de la violence, communiquez avec le bureau des services à la famille ou le bureau local de la GRC. Parlez à une amie ou un ami, une voisine ou un voisin, une ou un collègue, un travailleur social ou un adulte digne de confiance.